ORGANISATION PANAMÉRICAINE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

28e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINE
64e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., ÉUA, du 17 au 21 septembre 2012

CSP28.R17 (Fr.)
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉSOLUTION

CSP28.R17

FONDS DIRECTEUR D'INVESTISSEMENT

LA 28e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINE,

Ayant examiné le document CSP28/23, lequel fait état des activités et données d'expériences du Bureau sanitaire panaméricain ayant trait à l'exécution du Plan directeur d'investissement financé par le Fonds directeur d'investissement établi en 2007 au moyen de la résolution CSP27.R19 de la Conférence sanitaire panaméricaine, ainsi que de l'examen réalisé à cet égard par le Comité exécutif ;

Constatant la proposition visant la mise en oeuvre de changements dans le financement du Sous-fonds du Fonds directeur d'investissement pour l'immobilier et l'équipement, comme le définit la résolution CSP27.R19 ;

Considérant la proposition visant l'établissement d'un sous-fonds séparé qui servira au remplacement des véhicules hors projets,

DÉCIDE :

1. De remercier le Comité exécutif pour son examen du rapport d'exécution du Fonds directeur d'investissement et pour ses recommandations formulées ultérieurement.

2. D'autoriser un changement portant sur le nom du Sous-fonds de l'immobilier et de l'équipement et de le dénommer désormais Sous-fonds de l'entretien et de la rénovation des biens immobiliers.

3. D'autoriser que le Sous-fonds pour l'entretien et de la rénovation des biens immobiliers continue d'être financé, conformément à l'autorisation accordée, à partir des excédents des recettes sur les dépenses et d'élargir les sources de financement de sorte à inclure les excédents résultant de la mise en œuvre des normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) en l'absence d'excédent de recettes sur les dépenses.

4. D'établir un sous-fonds de roulement stratégique des biens immobiliers à titre de méthode stratégique de long terme visant l'amélioration du portefeuille immobilier de l'OPS, et d'arrêter que ce sous-fonds sera doté initialement de 1 million de dollars des États-Unis à partir de l'excédent des ressources IPSAS.

5. D'autoriser un financement futur au titre du Sous-fonds de roulement stratégique des biens immobiliers au moyen d'un mécanisme de roulement qui recevra des recettes résultant de la vente de biens appartenant à l'OPS et de recettes diverses dérivées de l'annulation de prêts d'approvisionnement chaque année ; l'emploi autorisé de tous ces fonds inclut la préparation des nouveaux locaux ou le versement d'arrhes ou de dépôts aux fins d'achat ou de location d'installations pour l'Organisation.

6. D'établir un nouveau sous-fonds de remplacement des véhicules à partir du produit de la vente de véhicules hors projets au Siège et dans les bureaux de pays, lequel servira à complémenter l'achat de véhicules de remplacement hors projets.

(Huitième réunion, le 20 septembre 2012)